

Soutien à la Gouvernance

Présentation du 9 avril 2025



Déroulement

- Origine
- Objectifs
- Fonctionnement
- Critères
- Documents
- À retenir!

Origine

- Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCCD), la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC), la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF) et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) ont participé au projet Espace communautaire lancé par le SACAIS.
- Ce projet a été créé en 2020 et s'est terminé, faute de financement en 2023. Le gouvernement n'a pas donné suite à notre demande d'inclure la poursuite du projet dans le PAGAC.

Origine (suite)

- Le projet comprenait 4 volets. Les trois premiers s'adressaient à l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome. Le dernier, le programme de soutien à la gouvernance était réservé aux organismes en défense collective des droits.
- C'est le seul volet qui a subsisté. D'un commun accord, les quatre regroupements ont convenu que c'est le RODCD qui devait être le répondant auprès du SACAIS pour ce programme.

Objectifs

- Objectif (Cadre normatif):

Améliorer la gestion et les redevances de comptes des organismes en DCD en les soutenant de façon ponctuelle, et ce, dans le respect des pratiques propres à l'action communautaire autonome.

-Objectif (Vulgarisation):

Soutenir financièrement les organismes en DCD qui ont un projet pour des enjeux liés à la gouvernance, la gestion, la relève, la participation, etc.

Fonctionnement

- Rôle du RODCD: faire connaître le programme auprès des groupes et accompagner ceux qui entament cette démarche, entre autres pour les aider à identifier clairement leurs besoins et compléter la demande
- Les groupes peuvent déposer leur demande à tout moment dans l'année
- Le SACAIS décide de l'admissibilité d'un projet en fonction de certains critères et de la capacité financière du volet (75 000\$/année)
- Les groupes doivent fournir un rapport pour la reddition de comptes après le projet

Critères

Pour être admissible, la demande doit:

- venir d'un groupe financé au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)
- être non-récurrente
- inclure la volonté du groupe de fournir 10% des dépenses du projet
- répondre à des besoins de formation, de perfectionnement, d'accompagnement ou de mentorat pour les membres du conseil d'administration et/ou l'équipe de travail

Critères (suite)

Pour être admissible, la demande doit:

- correspondre aux dépenses admissibles: frais de formation, honoraires professionnels, coûts liés à l'accompagnement ou salaires de ressources humaines reliées à la réalisation du projet
- Le projet peut s'échelonner jusqu'à trois ans (dans les limites de la durée de la convention du groupe)

*Les groupes non-membres du RODCD sont aussi éligibles, mais nous les encourageons à le devenir durant la démarche!

Documents

Le formulaire doit inclure:

- la description des enjeux et des besoins
- les objectifs et les résultats attendus
- les moyens et les ressources nécessaires ainsi que les partenaires possibles
- l'échéancier et le budget
- le montant demandé
- une résolution de votre c.a.

À retenir!

- Le formulaire de demande est simple
- Le fonds est actuellement sous-utilisé (1 groupe en deux ans)
- Actuellement, un groupe qui voit sa demande acceptée peut s'attendre à recevoir autour de 20 000\$ (dans les limites des fonds disponibles)
- Le SACAIS ne peut pas forcer un groupe à participer au programme
- Mathieu du RODCD vous accompagne dans la démarche (info@rodcd.org)